

***Comment penser le droit à l'autonomie procréative des femmes à l'ère de la  
procréation médicale assistée ? Réflexions féministes***

**Me Louise Langevin, AD.E.**

**Professeure titulaire, Faculté de droit, Université Laval**

**Le mardi 3 mars 2020**

**11h30 à 13h**

**FTX 147**

---

À partir des années 1960, entre autres en Europe et en Amérique, les féministes se sont battues pour le droit à l'avortement et à la contraception afin que les femmes puissent détenir une maîtrise sur leurs capacités procréatives et leur sexualité. Comme le clamait le slogan, « Un enfant si je le veux, quand je le veux. » La question se pose maintenant pour la procréation assistée: « La PA quand je le veux, si je le veux » sans condition d'accès restrictive? Est-ce le même combat pour la PA? La PA est-elle une source d'*empowerment* ou d'oppression pour les femmes? La PA ne renvoie-t-elle pas les femmes vers un rôle « naturel » de procréation? La médecine fait des progrès; la technique expérimentale en 1985 est devenue routine aujourd'hui en matière de PA; les problèmes de stérilité sont réels et croissants; les couples gais et les personnes seules sont à la recherche de gamètes et d'utérus pour des fins procréatives. Dans ce contexte, comment se décline le droit à l'autonomie procréative des femmes? Liberté ou contrainte? Quelles positions le mouvement féministe doit-il adopter? Ma présentation sera l'occasion d'analyser les tensions à l'intérieur du mouvement féministe sur l'autonomie procréative. Le droit canadien et québécois me servira d'exemple.

**Louise Langevin** est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, à Québec, depuis 1991. De 2016 à 2018, elle a été directrice de la revue *Les Cahiers de droit*. De 2006 à 2009, elle a été titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval. Elle est aussi, depuis 1986, membre du Barreau du Québec, qui lui a décerné



le Mérite Christine-Tourigny en 2010 pour son engagement social et son apport à l'avancement des femmes dans la profession. Elle a été secrétaire juridique auprès du très honorable Feu Antonio Lamer, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, Ottawa. Elle a été corédactrice de la *Revue Femmes et Droit* de 1999 à 2012 et a été active auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie de 2004 à 2009. Ses champs de recherche et d'enseignement portent sur les théories féministes du droit, les droits fondamentaux ainsi que sur les obligations conventionnelles et extracontractuelles. En 2012, Louise Langevin a

publié avec Nathalie Des Rosiers et Marie-Pier Nadeau *L'indemnisation des victimes de violence sexuelle et conjugale*, 2e édition (Éditions Yvon Blais, 630p.). En juillet 2014, cette monographie a obtenu le prix Walter-Owen de la Fondation de la recherche juridique qui vise à reconnaître l'excellence en matière de rédaction juridique et à récompenser d'exceptionnels projets canadiens qui renforcent la qualité de la recherche en droit au pays. Louise Langevin a travaillé sur le consentement des femmes en matière contractuelle, sur la maternité de substitution, ainsi que sur la question de la traite des femmes. Elle travaille présentement sur le droit à l'autonomie procréative des femmes.